

Abonnez-vous dès aujourd'hui à la newsletter de *contact.sev*

La pause estivale est terminée et *contact.sev* paraît à nouveau toutes les deux semaines. Mais il y a du nouveau: l'envoi d'une newsletter le jour de parution du journal, sous la forme d'un mail annonçant les principaux thèmes abordés, avec possibilité de cliquer sur l'article et de le lire intégralement sur le site www.sev-online.ch. Un lien permet également de lire la version intégrale du journal en pdf, pour ceux qui préfèrent le consulter sur leur tablette, smartphone ou autre

écran, au lieu de lire la version papier. Tout comme le journal, la newsletter paraît en français, en allemand et en italien. Vous pouvez vous y abonner dès aujourd'hui: le plus simple est de scanner le code QR ci-contre avec votre smartphone, ce qui permet d'arriver directement sur la page d'inscription. Comme recommandé par les experts de la sécurité, il faut ensuite confirmer l'inscription, afin qu'il n'y ait pas d'abus ou d'erreurs. On peut ensuite en tout temps renoncer à recevoir cette

newsletter.

Unique sollicitation

Tous les membres ayant indiqué leur adresse mail au SEV recevront une invitation à s'abonner par mail, une seule fois. Ensuite, cette newsletter ne sera pas envoyée automatiquement aux membres. C'est une question de protection des données, à laquelle le SEV tient fortement.

L'introduction de la newsletter de *contact.sev* fait partie de la nouvelle stratégie de communication sur laquelle le SEV



Scanner et s'inscrire!

planche actuellement (voir *contact.sev* 13/16). Celle-ci devrait encore améliorer la visibilité du journal chez les

membres. Elle permettra également aux lecteurs et lectrices qui souhaiteront à l'avenir renoncer à l'édition papier, de se souvenir un jeudi sur deux que le journal a paru!

pmo/Hes

Medical Service

Que deviendra le personnel ?

Le SEV craint que l'externalisation du service médical des CFF n'entraîne une grande diminution de la qualité des prestations. Il s'inquiète aussi pour l'avenir du personnel et défend la totale validité de la CCT dans l'entreprise tierce.

Le SEV a demandé que la CCT CFF 2015 reste en vigueur pour tout le personnel concerné, même celui qui sera transféré à un prestataire externe. La direction estime quant à elle que la CCT ne doit s'appliquer que durant la première année dans l'entreprise tierce. Grosse divergence.

Suite à ce désaccord, le SEV a mandaté un avocat pour qu'il se penche sur la question. Résultat des courses: selon l'avocat, la CCT CFF doit être appliquée durant toute sa durée de validité, même si le service est externalisé entre-temps.

Avenir du personnel CFF

Lors de la présentation initiale du projet, il y avait 33,8 emplois plein temps concernés par ce changement, effectués par 45 personnes. La direction CFF prévoit 5 postes équivalents plein temps au Centre de compétence créé au sein des CFF. Sur les 45 personnes touchées au départ par cette externalisation, six départs étaient déjà prévus d'ici début juillet 2017, donc d'ici l'externalisation effective du service. Restaient alors 39 personnes (certainement un peu moins à présent), soumises pour leur grande majorité à la CCT CFF. Le SEV a demandé que ces personnes puissent choisir de rester au sein des CFF ou y revenir après une année si désiré.

Faites appel à la protection juridique si besoin

Le SEV exige que des solutions personnalisées soient trouvées pour chaque collaborateur-

trice concerné-e, afin qu'aucun-e d'entre eux ne soit pénalisé-e. Il encourage en outre le personnel touché par cette réorganisation d'utiliser les 7500 francs octroyés pour un perfectionnement et à postuler à des postes de même type au sein des CFF.

Il s'agit maintenant pour le SEV d'accompagner au mieux le personnel touché par ces changements. Le syndicat demande notamment, suite à l'expertise rendue par l'avocat qu'il a mandaté, que les employé-e-s bénéficient de la CCT CFF aussi longtemps qu'ils seront employé-e-s par l'entreprise tierce, dont on ne connaît pas encore le nom. Le SEV encourage les membres ayant besoin d'aide à s'adresser à la protection juridique SEV, qui est à disposition pour ce genre de cas.

Henriette Schaffter

SEV-GATA

Swiss: sur la bonne voie ?

Swiss est récemment devenue la vache à lait du groupe Lufthansa. Sa contribution au bénéfice total est de 25 %.

Les investissements continuent, avec les nouveaux avions de Bombardier et de Boeing. Mais le groupe cherche encore des synergies et centralise certains services. On peut dès lors se demander jusqu'à quel point Swiss pourra encore garder sa spécificité suisse... Sur le marché, Swiss profite de l'image de notre pays. Nous en sommes fiers. Avec le slogan «Made of Switzerland» et le concept «The little big differences», l'entreprise cherche à se développer et à défier la concurrence. Durant l'année 2015, Swiss, qui est plutôt petite dans le groupe Lufthansa, a contribué pour 450 millions de francs au résultat, ce qui est bien supérieur aux autres, proportionnellement. Même si les résultats du premier semestre 2016 ne sont pas du même niveau, ce n'est en rien un signal d'alarme.

Ce qui pose souci par contre, c'est le fait que la direction ne soit pas en mesure de garantir certaines procédures administratives et d'établir des évaluations de fonction correctes. Par exemple, les évaluations sur l'égalité salariale ont été détournées en instrument de marketing bon marché. De plus, remettre en question la présence de Swiss à Genève n'est pas opportun du tout, alors que de nouveaux avions ont été acquis.

Et le personnel?

Swiss ferait aussi bien d'adapter les conditions de travail selon les accords CCT afin de donner une motivation à son personnel et poursuivre sur la voie du succès. Aussi bien le CEO que le chef des ressources humaines, tous deux nouveaux, auront l'occasion cet automne, lors des négociations salariales 2017, de poser les bases pour une prospérité durable, dans l'intérêt de tous.

Philipp Hadorn, président

SEV-GATA et secrétaire syndical SEV